

PROJET DE TERRITOIRE : LES ORIENTATIONS SE DESSINENT

Après une année de consultations, d'échanges et de réflexions, le projet de territoire entre dans sa dernière phase de construction. Une réunion publique est prévue jeudi 31 mars pour présenter et affiner avec les citoyens des 23 communes de MACS les priorités à mettre en œuvre pour le territoire et ses habitants pour les 10 prochaines années.



DES CHOIX COMMUNS...

La réunion publique du jeudi 31 mars à Tosse prévoit de rassembler une cinquantaine d'habitants motivés pour s'exprimer et enrichir les orientations stratégiques qui leur seront présentées. Pour participer au débat, il convient de s'inscrire en amont à la réunion sur le site de MACS : cc-macs.org. Ce dispositif d'inscription préalable permet en effet de respecter la proportionnalité au regard des poids de population de chacune des communes de MACS. L'interactivité sera assurée : après une phase de présentation des axes du projet, il est prévu de faire travailler les participants en différents ateliers.

... TRAVAILLÉS ENSEMBLE

Cette réunion publique vient compléter tout le travail de concertation et de débat mis en place depuis un an. En effet, après le questionnaire administré auprès des élus, habitants, agents des services des 23 communes et de MACS, ce sont 6 ateliers de travail transversaux qui ont été organisés de novembre à février dont "Vivre ensemble", "Habiter ici", "Apprendre, travailler, entreprendre", etc.

L'occasion pour les 150 personnes qui y ont participé de travailler collectivement sur les enjeux prioritaires, d'émettre leur avis et de formaliser des propositions d'orientations. Ont répondu présents les élus, des représentants d'associations, mais aussi des chefs d'entreprises et des partenaires présents sur le territoire.

À l'issue de la réunion, le projet de territoire sera affiné puis débattu lors du conseil communautaire du 5 mai : une feuille de route stratégique qui marquera le démarrage des priorités politiques à mener pour les 10 prochaines années.

Qu'est-ce qu'un projet de territoire ?

L'objectif d'un projet de territoire est de préparer l'avenir ensemble, en définissant les souhaits d'évolution pour demain dans différents domaines (environnement, économie, social, etc).

Il permet de s'engager sur une feuille de route commune.



retrouvez toutes les infos sur le projet de territoire sur cc-macs.org

BUDGET 2022 :

Les élus votent le budget 2022 pour un montant de 140 M€ (tous budgets confondus hors CIAS). Dans un contexte de reprise économique mais également de forte inflation, MACS maintient sa politique d'investissement en y consacrant 105 M€ sur l'ensemble du mandat.

DES INVESTISSEMENTS TOURNÉS VERS L'AVENIR

La création de nouveaux équipements

Elle répond aux besoins des habitants et des acteurs économiques du territoire. 32,7 M€ vont être consacrés en 2022 à plusieurs projets : un nouveau pôle arts plastiques à Labenne, un pôle culinaire dimensionné aux nouveaux besoins de la restauration publique situé dans le parc Atlantisud à Saint-Geours-de-Maremne pour répondre à la demande grandissante de repas à fournir pour les enfants et les aînés du territoire. Également au programme, la construction d'un bâtiment tertiaire dans le parc d'activités Pédebert à Soorts-Hossegor et l'aménagement d'un espace de bureaux dans le quartier Turren à Saint-Vincent-de-Tyrosse. Pour mener à bien tous ces projets, 12 postes vont être créés dans différents services de la communauté de communes.



esquisse du futur pôle arts plastiques à Labenne

L'entretien du patrimoine

C'est un axe prioritaire. Ce sont notamment les ouvrages d'art qui sont concernés, suite à un audit réalisé en 2021 et qui a révélé l'importance d'intervenir rapidement sur 110 des 360 ouvrages présents sur les 23 communes de MACS.



le pont Roubin à Soustons après rénovation

56 M€,

le budget d'investissement en 2022

UN EFFORT FINANCIER

Cette politique volontariste va occasionner des efforts financiers. Le recours à l'emprunt sera de 4 M€ en 2022 et certains impôts vont augmenter.

La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Elle permet de financer la collecte des déchets ménagers ; elle est dûe par les propriétaires dans le cadre de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Depuis quelques années, les dépenses liées à la récupération et au traitement des ordures ménagères n'ont cessé d'augmenter. Le SITCOM des Landes assure cette mission pour le compte des 23 communes de MACS. Chaque année, MACS augmente sa contribution et finance sur ses fonds propres pour permettre l'équilibre de ce budget. Depuis 2016, MACS a contribué à hauteur de 460 000 €. Pour retrouver l'équilibre financier sur l'enlèvement des ordures ménagères, une augmentation du taux de TEOM est devenue nécessaire dès 2022 à hauteur de 2 %. Le taux passe de 11,21 % à 11,43 % en 2022. De nouvelles augmentations du coût de la collecte et du traitement sont attendues. Le taux de TEOM sera réajusté annuellement d'ici 2025.

Le financement de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations)

En 2014, l'État a transféré aux intercommunalités la compétence de lutte contre les inondations, et pour la financer, a instauré une contribution GEMAPI. Elle finance les actions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ; et concerne tous les contribuables, ménages comme entreprises. Cette politique publique nécessaire mais onéreuse s'élève à 742 000 € sur 2022, pour le territoire de MACS. Elle est appliquée sur les avis de taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et non bâti et la cotisation foncière des entreprises. Quelques exemples :

	Avis de taxe foncière sur les propriétés bâties					Avis de taxe d'habitation				
	base locative	taxe foncière part communale	taxe foncière part EPCI	taxe enlèvement ordures ménagères	GEMAPI	base locative	taxe d'habitation part communale	taxe d'habitation part EPCI	GEMAPI	Total contribution GEMAPI
1 retraité seul, locataire , non assujéti à la taxe d'habitation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ménage (2 adultes, 2 enfants), propriétaire , non assujéti à la taxe d'habitation	1 600 €	496 €	74 €	182 €	5 €	0	0	0	0	5 €

	Avis de taxe foncière sur les propriétés bâties					Contribution foncière des entreprises			
	base locative	taxe foncière part communale	taxe foncière part EPCI	taxe enlèvement ordures ménagères	GEMAPI	base locative	CFE	GEMAPI	Total contribution GEMAPI
Entreprise propriétaire exonérée de CFE	2200 €	682 €	102 €	251 €	7 €	0	0	0	7 €
Entreprise propriétaire avec chiffre d'affaires inférieur à la tranche minimale	2200 €	682 €	102 €	251 €	7 €	2200 €	581 €	9 €	16 €

ÉCONOMIE ET EMPLOI

En 2022, MACS maintient son soutien aux acteurs du territoire qui favorisent la création d'emploi. Cela se traduit notamment par des partenariats avec Pôle emploi, l'Adie, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), ou BPI France...pour proposer des événements qui facilitent la rencontre entre des employeurs et les habitants en recherche d'emploi.

A vos agendas !

- vendredi 25 mars, à Vieux-Boucau : Salon entreprendre, avec la CMA et la CCI
- vendredi 25 mars, à Soorts-Hossegor : forum des métiers de la glisse, avec Eurosima et Pôle emploi
- vendredi 1^{er} avril, à Saint-Vincent-de-Tyrosse : forum de l'aide à la personne, en partenariat avec Pôle emploi
- jeudi 7 avril, job dating Hôtels, cafés, restaurants, à Capbreton, avec Pôle emploi
- samedi 21 mai, Forum des emplois saisonniers en partenariat avec Pôle emploi
- vendredi 8 juillet à Vieux-Boucau : BIG TOUR, avec BPI France



VÉLO, UN NOUVEAU BRAQUET !

Le nouveau schéma cyclable voté en 2021 par la communauté de communes a permis de définir de nouveaux objectifs pour le territoire. Une des priorités affichées est de renforcer la mobilité active dans les déplacements du quotidien. En tant que lauréat de l'appel à projets AVELO2 de l'ADEME, MACS va bénéficier de financements qui vont lui permettre d'accélérer le déploiement de sa politique cyclable.



LES AMBITIONS DE MACS

Depuis 10 ans, MACS a investi dans l'aménagement de pistes cyclables, ce qui a permis la création d'un réseau de 130 km qui contribue grandement aujourd'hui à l'attractivité du territoire. Actuellement, les enjeux environnementaux et les crises que nous traversons ont mis en valeur la pertinence de l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien. Aussi, le nouveau schéma cyclable a pour objectifs de :

- **consolider les aménagements existants** en maintenant le niveau d'entretien sur les axes sur-fréquentés ou présentant des points d'insécurité ;
- **développer de nouvelles liaisons** pour faciliter l'usage du vélo au quotidien, vers les lieux de travail, les écoles, les commerces, les équipements sportifs et culturels...

NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS EN COURS

Plusieurs projets structurants pour le territoire sont en cours de réalisation. Citons par exemple **la liaison cyclable entre Soustons et Tosse** ; **le réaménagement de l'avenue de Tourren à Saint-Vincent-de-Tyrosse** qui vise à créer des cheminements sécurisés pour les modes doux (piétons et vélos) et assurer ainsi la liaison entre le pôle Camélias, le chemin de Mattecuc, l'école des Arènes et le centre-bourg ; **la création d'une piste cyclable, à Seignosse, avenue des Tuys, entre le giratoire du golf de Seignosse et le giratoire des Bourdaines.**

Retrouvez l'ensemble des projets planifiés sur :

<https://www.cc-macs.org/au-quotidien/transport-et-mobilite/schema-cyclable.html>

6,5 M€,

c'est le budget consacré aux aménagements cyclables prévus entre 2021 et 2026.

CONTACT PRESSE

Service Communication

05 58 77 58 83

service.communication@cc-macs.org

Une chargée de mission dédiée à l'animation de la politique vélo

Ce nouveau poste correspond à un contrat à durée déterminée de 3 ans et bénéficie du soutien financier de l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet AVELO 2.

Changer les habitudes pour développer l'usage du vélo nécessite, en effet, de la pédagogie auprès des habitants et des entreprises et le déploiement de certains services en plus de l'aménagement d'itinéraires cyclables.

Le saviez-vous ?

L'obligation de prise en charge des abonnements à 50% par l'employeur public ou privé.

Sur le TER Nouvelle Aquitaine, en fonction des revenus, la carte solidaire permet d'économiser 80% sur le coût du billet plein tarif.

Vous roulez au sans plomb et votre véhicule a été mis sur le marché après 2000 ? Le boîtier E85 permet une hybridation de votre moteur afin de permettre l'usage du super-Ethanol E85, son coût est d'environ 1 000€.